

ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

BP 114 Yaoundé CAMEROUN, Fax : 222 22 18 73, Tel: 675 04 30 67 E mail: anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL NATIONS UNIES

ECOSOC-ONU



OBSERVA
TOIRE

PROGRAMM
E CONJOINT
FIDH - OMCT



COMMISSION
DES DROITS DE
L'HOMME -
BARREAU DU
CAMEROUN



SUJET : ORIENTATIONS CONCERNANT LES ETUDES D'IMPACT EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME RELATIVES AUX POLITIQUES DE REFORMES ECONOMIQUES CAS DU CAMEROUN

Traiter de la question des études d'impact en matière de droit de l'homme relatives aux politiques de réformes économiques dans le contexte camerounais revient tout d'abord à en expliquer les différents concepts, à les situer dans un encadrement juridique institutionnel, tout en passant par le truchement d'un groupement de référence en l'espèce ; à savoir l'ANAPRODH entendue comme l'« Association Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme », du fait de son caractère consultatif auprès de l'ONU.

Ainsi, une étude d'impact est *une étude préalable à la mise en œuvre de programmes ou de plans et à la réalisation d'équipements, qui permet d'estimer leurs effets probables sur les droits de l'homme*. Quant à une réforme économique, cela signifie qu'il s'agit « d'une réforme des politiques économiques publiques ou des réglementations qui vise à améliorer le fonctionnement économique d'un pays : diminuer le taux de chômage, accroître le revenu par tête et le PIB par habitant, réduire les inégalités de revenu ». Ces réformes autant économiques que structurelles devraient permettre au Cameroun de vivre mieux et dans de meilleures conditions.

De plus, cette question est intimement liée à celle de la dette extérieure d'un pays. La dette extérieure d'un pays est constituée de « l'ensemble des dettes engagées par les agents économiques de ce pays » envers des agents économiques extérieurs comme les Institutions de Breton Woods pour le Cameroun. Selon Rolando E. Gialdino, Secrétaire de la Cour Suprême de Justice en Argentine, dans son rapport droits de l'homme et dette extérieure énonce que l'obligation d'exécuter les engagements internationaux assumés par les Etats devant les organismes financiers multilatéraux tels que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale que l'on rattache généralement à la question de la « dette extérieure », a produit et produit toujours des effets très négatifs dans de nombreux pays sur le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme. Le Cameroun fournit une triste illustration de ce phénomène et ce douloureux constat porte sur l'ensemble des droits de l'homme. Nous pouvons nous interroger sur la gestion de la dette permettant ainsi une utilisation efficace ou non de la créance faite auprès des Institutions de Breton Woods.

Autrement dit, est-ce que les réformes structurelles et économiques mises en place dans la société camerounaise permettent une gestion de la dette à bon escient tout en respectant les droits de l'homme ?

Après présentation de l'ONG (I), nous axerons notre argumentation sur les réformes structurelles et économiques mises en place dans la société camerounaise (II) puis nous verrons les manquements par rapport à la pratique de ces réformes dans la société, ce qui entraîne une utilisation de la dette à mauvais escient violant les droits de l'homme (III). Pour finir, nous exposerons certaines orientations permettant une meilleure politique d'ajustement de la dette au Cameroun pour le bien-être de la population (IV).

I. Présentation de l'ONG ANAPRODH :

L'Association Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (ANAPRODH) est une organisation non gouvernementale créée en 2003 et basée à Yaoundé regroupant des personnes de bonne volonté, sans discrimination de sexe, de race, de tribu, ni de conviction politique ou religieuse, soucieuse du respect de la dignité humaine en toute circonstance.

L'occupation a pour but de regrouper tous les hommes et femmes de bonne volonté, afin de mieux promouvoir et défendre leurs droits, fournir un cadre approprié aux adhérents dans le sens d'une meilleure protection de leurs droits face aux vocations et abus de toute nature, mobiliser tous les acteurs nationaux impliqués dans la protection des droits de l'Homme qui ressortent des principaux instruments internationaux et de coopérer avec l'Administration dans le sens de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et l'exercice des libertés publiques.

Jouissant d'une compétence nationale aux ramifications internationales, l'ANAPRODH s'attèle avec détermination, à traduire en lieu et place de la conscience collective dans l'impartialité, les problèmes de la vie quotidienne qui rentrent dans le viseur des politiques étatiques dans leur sensibilité la plus avérée. L'ANAPRODH a également des antennes régionales au niveau du Cameroun à Douala, Buea et Bertoua. Elle a aussi une antenne internationale notamment à travers la présence d'un bureau à Genève. De plus, elle est sur le point d'ouvrir un bureau à Kinshasa en République Démocratique du Congo, à Luanda en Angola et peut être prochainement à Paris en France.

Dire que pour un exercice légitime des droits de l'homme dans une société, il faille dénoncer, revendiquer ou à la limite exercer des pressions en faveur des populations, revient à respecter l'encadrement juridique en la matière.

II. Les réformes mises en place dans la société camerounaise

Le projet de toute société et conséquemment du Cameroun est d'assurer le bon-vivre du peuple dans tous les domaines de la vie. Le Cameroun est un Etat membre de plusieurs institutions au niveau sous régional : la Commission Economique des Etats d'Afrique centrale (CEAC) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) regroupant en outre le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad. Sa population est estimée à environ 18,5 millions d'habitants, le Cameroun présente un PIB de 590 351 FCFA (899,9857 €) par tête d'habitant, soit un peu plus du tiers de celui du Congo, un sixième de celui du Gabon et un vingtième de celui de la Guinée Equatoriale. Pour réaliser ses recettes fiscales, le Cameroun applique le Code et le Tarif des Douanes de la CEMAC, le droit OHADA. Ainsi, pour traire à une politique de consolidation fiscale en matière des droits de l'homme, le Cameroun a opté pour plusieurs lois. Dans le cadre de la promotion de l'emploi jeune, la Loi de Finances pour l'exercice 2016 accorde aux entreprises relevant du régime du réel qui recrutent dans le cadre d'un premier emploi à durée indéterminée, des jeunes diplômés camerounais âgés de moins de 35 ans, une exemption des charges fiscales et patronales sur les salaires versés à ces jeunes, à l'exception des charges sociales. Cette exemption est limitée sur une période de trois ans à compter de la date de recrutement. Ce qui permet une bonne politique de consolidation fiscales en matière de droits de l'homme.

OBSERVA
TOIREPROGRAMM
E CONJOINT
FIDH - OMCTCOMMISSION
DES DROITS DE
L'HOMME -
BARREAU DU
CAMEROUN



Dans les réponses accordées aux crises économiques et financières, force est de constater que les préjudices portés aux droits de l'homme sont omniprésents notamment au Cameroun. Alors que le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, ratifié par le Cameroun en 1986 et que son Article 1 alinéa 1 dispose que « *Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel* ».

Cependant, on peut recenser différents outils et standards en matière des droits de l'homme et en matière sociale.

Concernant *les réformes sur la sécurité sociale*, le décret n° 2016/072 en date du 15 février 2016 fixant les taux des cotisations sociales et les plafonds des rémunérations applicables dans les branches des prestations familiales, d'assurance-pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, des accidents de travail et des maladies professionnelles gérés par la CNPS, le chef de l'Etat a voulu donner au système de sécurité sociale camerounais, un nouveau souffle. Mais des problèmes persistent dans les domaines de l'accès à la propriété, l'insolvabilité des entreprises, la promotion des investissements et la gouvernance. Encore faut-il avoir la viabilité des entreprises nouvellement créées.

Concernant *la réforme des soins de santé publique*, le ministre de la santé publique, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de santé 2001-2010, a mis en place, en janvier 2003, un comité d'experts chargé de mener une réflexion approfondie sur la réforme hospitalière. Celle-ci s'entend comme un changement de caractère profond, radical, apporté à l'état actuel des hôpitaux du Cameroun, en vue d'améliorer leurs performances. Or malgré cette réforme, il ressort que le problème fondamental du système de soins au Cameroun est le faible accès des populations aux soins de qualité. Ce problème résulte de quatre axes majeures à savoir : « *la gouvernance dans les formations sanitaires qui est très peu satisfaisante ; la mauvaise répartition des centres de soin de santé ; la formation dispensée aux personnels de santé et la recherche en santé inadaptées aux besoins du secteur et, la qualité des soins dispensés qui reste très peu satisfaisante* ». La réforme hospitalière est aujourd'hui plus que jamais une nécessité.

Concernant *la réforme scolaire*, le Cameroun est toujours à la recherche de l'unification de son système éducatif. Par ailleurs, selon l'avant-projet de Rapport de la Commission des droits de l'Homme du Barreau (CDHB), *le système éducatif est inefficace en raison du sous-développement des capacités technologiques et de la marginalisation des filières technologiques. En sus, la scolarisation des filles demeure un problème récurrent et urgent.*

Selon le rapport du DSCE, *la principale raison de non fréquentation scolaire de la population d'âge de scolarisation primaire ou secondaire (6-19 ans) est le refus des parents ou la tradition (26,4%). Cette raison prévaut quel que soit le niveau de vie du ménage. La seconde raison qui émerge est le coût élevé d'accès à l'école (17,5%).* Une réforme scolaire mais aussi l'évolution des mentalités est importante pour améliorer les conditions d'éducation de la population.

Bien que des réformes existent et tentent de faire avancer le Cameroun, un obstacle majeur à l'amélioration de la vie camerounaise persiste : une terrible utilisation de la dette.

III. Les manquements par rapport à la pratique de ces réformes dans la société : une utilisation de la dette à mauvais escient

A fin mai 2017, la dette publique camerounaise s'établit à 5 383 milliards de francs CFA. Un volume qui correspond à 30,3% du PIB.

La corruption, « *phénomène de mode* » au Cameroun quelque soit la sphère considérée, publique ou privée semble omniprésente au sein de son pays et *a fortiori* l'est également dans sa politique de consolidation fiscale. Il s'agit d'« *un comportement pénalement répréhensible par lequel une personne sollicite, agréé ou accepte d'une autre un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte entrant d'une façon directe ou indirecte dans le cadre de ses fonctions* ». Ainsi, l'augmentation sans cesse de la dette contractée par le Cameroun est due en partie à cause d'un problème de corruption et de mauvaise gestion de la dette. Est-elle gérée à des fins personnelles ou collectives ? Une dette doit résoudre le chômage, les droits économiques et sociaux devant être protégés. Quand un pays s'endette, c'est pour résoudre des problèmes d'intérêt général or il ne faut pas pousser un pays à s'endetter pour après détourner l'argent à des fins individuelles. Dans le budget de l'Etat on prévoit aussi le budget de la dette pour résoudre les problèmes qui se posent or, force est de constater que ce budget n'est pas utilisé à bon escient. La non réalisation des actions prévues dans ce budget pourra devenir par la suite l'occasion d'un nouvel endettement. La dette touche la figure sensible de la société.

Pour lutter contre cela, le Cameroun a procédé à l'élaboration en 1997 d'un plan gouvernemental de lutte contre la corruption, à la ratification de divers instruments internationaux de lutte contre la corruption, dont la Convention des Nations-Unies contre la Corruption le 18 mai 2004, la mise en place de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) créée par décret présidentiel n° 2006/088 du 11 mars 2006 et à la mise en place au sein des Administrations Publiques, des Cellules de Lutte contre la Corruption, dont celle du MINFOPRA créée par arrêté n°004878/CAB/MINFOPRA du 31 mars 2005. Il a aussi été élaboré et adopté le Programme National de Bonne Gouvernance mais également l'élaboration d'une « Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) ». De plus, selon le code pénal camerounais à l'article 134 alinéa 1, la corruption est devenue une infraction pénalement reconnue passible de sanctions et une nouvelle juridiction chargée de la combattre a été créée : le Tribunal Criminel Spécial (TCS).

Par décret N°2008/2370/PM du 4 août 2008, le Premier Ministre, a créé auprès du Ministre des Finances, le comité National de la Dette Publique du Cameroun (CNDP). Ce Comité a pour missions de coordonner, de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique, de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité de l'Etat.

Par ailleurs, le Cameroun a lancé en 2006 une campagne d'arrestation de gestionnaires publics à travers une opération appelée *Opération Epervier* dont certaines victimes ont été les directeurs généraux, anciens ministres, et même Premier Ministre du Cameroun. Cette opération tendait à moraliser la gestion de la chose publique tout en sanctionnant les personnes indélicates.

En 2016, 10 ans après le début de cette Opération Epervier, force est de constater que peu d'améliorations n'ont été constatées. Le pays reste dans le top cinq du classement des Nations les plus corrompues au monde selon l'ONG Transparency International. Chaque jour, des nouveaux cas de malversation ou de détournement de fonds sont entendus. En outre, l'opération Epervier mérite d'être repensée car l'appareil judiciaire semble être pris en otage par l'exécutif.

On peut également avoir des doutes quant à l'utilisation de l'argent de la dette. En l'occurrence, le chantier de construction d'un Complexe appelé Paul Biya devant comporter 60 000 places prend du retard alors que la dette court déjà et qu'aucune dynamique de résolution du chômage n'a été mise en évidence. Ceci se retrouve dans de nombreux projets,



l'illustration est encore faite au niveau du Port de Kribi. La dette doit s'accompagner d'une gouvernance objective c'est-à-dire d'une gouvernance qui sert à résoudre les problèmes d'intérêt général.

De plus, l'augmentation sans cesse de la dette ne trouve pas de solution efficace car la création de richesse de l'Etat notamment au travers des impôts est également biaisée car le peu de société existant ne déclare pas ses biens en bonne et due forme, ce qui ne fait que corroborer le déficit du PIB. Ceci est due à une mauvaise base culturelle et éducative qu'il est nécessaire de réformer.

En outre, après plusieurs tentatives infructueuses de mettre un terme à la mauvaise gouvernance de la dette, il sied d'admettre qu'aucune solution convenable n'a encore été trouvée. Ainsi, nous pouvons en conclure que la créance auprès des Institutions de Breton Woods n'a pas le résultat escompté mais que des améliorations sont possibles.

IV. Les orientations possibles permettant une meilleure politique d'ajustement de la dette au Cameroun

Multiples orientations sont envisageables afin d'améliorer la situation de la population camerounaise.

En premier lieu, il convient de rappeler que le

l'emploi (DSCE) 2010-2020 et la mise en place du budget programme. L'objectif est de faire du Cameroun *l'horizon 2035, réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable, devenir un pays à revenu intermédiaire, atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé, renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.* Ce plan a établi des stratégies sectorielles dans les domaines des droits de l'homme notamment sur le volet de la

réalisation de grands projets d'infrastructures routières, portuaires, immobilières ou encore dans l'énergie et les technologies de l'information et de la communication. Grâce aux investissements publics massifs, le Cameroun a connu une croissance soutenue au cours des cinq dernières années et peut espérer un bilan positif en 2035.

Le pays doit tout de même trouver des solutions pour lutter contre la pauvreté, notamment chez les jeunes, s'il veut promouvoir la croissance et la transformation de l'économie à son paroxysme. D'autant plus que selon l'avant-projet du Rapport de la CDHB, *le taux de chômage et de sous-emploi demeure très élevé.* Or, aujourd'hui, la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne a moins de 25 ans. La démographie camerounaise est un atout exceptionnel et une chance à saisir pour le pays. Ce vivier de main-d'œuvre pourrait séduire les marchés internationaux du travail. Mais au-delà de la nécessité de fournir des débouchés aux jeunes Africains, ces derniers ont également besoin d'acquérir des compétences pour créer ces emplois. Pour Richard Onanena, journaliste pour à Yaoundé, l'une des solutions consisterait à *« ouvrir davantage d'établissements scolaires et centres de formation techniques pour impartir aux jeunes une compétence ou un profil particulier et leur permettre ainsi de trouver un emploi dès la fin de leurs études. »*

En sus, il est nécessaire de repenser certains sujets comme celui de la situation préoccupante des handicapés. Comme le démontre une étude menée par l'association dénommée BLUE SKY de l'avant-projet du CDHB, malgré le cadre juridique sur le double plan international et national consacrant les droits des personnes handicapées dans les domaines de l'éducation, de l'accessibilité et de l'emploi, cette catégorie d'individus ne

OBSERVA
TOIREPROGRAMM
E CONJOINT
FIDH - OMCTCOMMISSION
DES DROITS DE
L'HOMME -
BARREAU DU
CAMEROUN

bénéficie presque pas de préférences dans ces domaines. Leur accorder plus d'importance et leur permettre de vivre une vie décente est primordiale.

Un autre sujet concerne l'utilisation de la dette. Les autorités politiques n'utilisent pas l'argent à bon escient. La dette contractée par le gouvernement camerounais n'aide pas les classes basses à s'en sortir. Il faut rappeler que seulement un ménage sur quatre a accès à l'eau potable, un sur cinq à l'électricité d'éclairage tandis que pratiquement tous ont très peu accès au gaz de cuisine (0,6%) (Selon le DSCE). Le Cameroun, selon l'économiste spécialiste des finances publiques Ariel Ngnitedem, doit assainir sa gestion au lieu de s'endetter. « *Le recours à l'endettement n'est manifestement pas le seul moyen de financer les projets d'investissement public. Il existe bel et bien d'autres moyens de financement que les Etats modernes peuvent utiliser pour financer différents projets. Il s'agit des partenariats avec les autres acteurs de développement et notamment les collectivités locales et le secteur privé* ».

D'autant plus qu'il existe bien des organes permettant de lutter contre la corruption comme la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) ou encore le Contrôle supérieur de l'Etat, le Conseil économique et social mais, leur efficacité n'est pas démontrée. La CONAC n'a qu'un regard d'observateur, elle ne pourra que difficilement sanctionner.

Par contre, le contrôle supérieur de l'Etat est plus apte à contrôler et réguler tous les biens publics car il a un pouvoir de sanction. Ce qui peut l'aider à progresser face à la corruption.

Il existe un problème de coordination entre ces institutions indépendantes. Elles devraient travailler de manière complémentaire afin d'avoir plus de puissance sur la scène politique. Le régime doit également penser à un système d'éradication de la corruption en l'implémentant déjà au niveau de l'éducation primaire.

En addition, il y a un problème de transparence de la dette. Plus encore, la population devrait pouvoir s'impliquer sur les projets financés grâce à l'argent de la dette et avoir un droit de parole sur chaque situation, car le peuple au delà de ses représentants élus représente le noyau de toute société.

ECOSOC-ONU



OBSERVATOIRE
TOIRE

PROGRAMME
CONJOINT
FIDH - OMCT



COMMISSION
DES DROITS DE
L'HOMME -
BARREAU DU
CAMEROUN

